

# RAPPORT D'ACTIVITÉS

## SECTEURS TRANSVERSAUX

### Secrétariat général



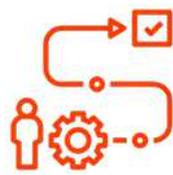
#### Composition

Secrétaire général : Laurent FRANC

Secrétaire générale adjointe : Marie-Christine RIVOIRE

Il effectue ses missions avec l'appui du bureau administratif :

- Anaïs DUPAS, cheffe du bureau administratif de la FNASCE. Elle assure le suivi du personnel mis à disposition de la FNASCE, répartis entre le bureau administratif fédéral et les ASCE.
- Christine CALIFE assure le secrétariat et traite les affaires courantes de la FNASCE.
- Maryse GARANDEAU, permanente au bureau de Nice, chargée du suivi des commissions permanentes formation et développement durable. C'est elle qui notamment met à jour l'annuaire et le calendrier fédéral, ainsi que les listes de diffusion générale.



#### Missions

Le secrétariat général veille au fonctionnement administratif de la structure fédérale et au respect des décisions du comité directeur.

Le secrétaire général participe à l'organisation des rencontres que sont le congrès, les assemblées générales (ordinaire ou extraordinaire) et les journées DASCE pour la partie administrative en complément des travaux du groupe de travail « assemblées générales / congrès / Journées DASCE » (responsable : Guy LONGUEMARE depuis l'assemblée générale de Sète, puis Jean-Claude DESSERT à compter du 19 octobre 2022). Avec l'appui de Sébastien LAGACHE, responsable commission permanente « politique régionale », il participe à l'organisation des séminaires entre le comité directeur fédéral et les présidents des URASCE.



#### Réunions

Participation en 2022 à :

- 10 réunions du comité directeur fédéral (dont 2 séminaires CDPU) en présentiel ou en visio
- 7 réunions de bureau
- 4 réunions sur le bilan de la convention pluriannuelle d'objectifs 2019-2022 (CPO)



#### Bilan

Pour les 10 réunions du comité directeur sus-évoquées, le secrétariat général élabore les ordres du jour, effectue le suivi de la présence et des mandats, organise la prise de notes et la rédaction des comptes-rendus avec l'appui d'Anaïs DUPAS, cheffe du bureau administratif de la FNASCE.

Le secrétariat général élabore les projets de décisions, les soumet au vote et en diffuse le relevé à l'issue des réunions du comité directeur.

Pour le bilan de la CPO, le secrétariat général a créé le document de synthèse en harmonisant les contributions des différents secteurs.

Le secrétariat général participe à l'analyse des documents d'assemblées générales des ASCE à la fois sur la complétude et la conformité en matière statutaire des éléments reçus. Dans ce cadre, il assure aussi un rôle de conseil aux ASCE en vue des prochaines assemblées générales.

**Laurent FRANC**  
Secrétaire général

**Marie-Christine RIVOIRE**  
Secrétaire générale adjointe



## Commission statutaire « Médiation - Discipline »



### Composition

Représentants du comité directeur fédéral

- Eric RAYNAUD (vice-président Sport de la FNASCE – Responsable de l’instance)
- Vanessa MAGNIER (membre du comité directeur fédéral)
- Maud VARIN (membre du comité directeur fédéral)

Représentant des présidents d’URASCE

- Lionel BALADIER (vice-président URASCE Languedoc-Roussillon)
- Corinne FOURNIER (vice-présidente URASCE Aquitaine)
- Cathy TAGLIAFERRI (vice-présidente URASCE PACA - Corse)

Représentants des présidents d’ASCE

- Chantal BALNY (ASCEE 50)
- Chantal LABBÉ (ASCE 61)
- Christelle SAUVESTRE (ASCE 32)

Secrétariat : *Bureau administratif*



### Missions

La commission de médiation et de discipline règle toute affaire liée à un manquement aux statuts ou au règlement intérieur de la FNASCE et aux autres règlements particuliers.

La commission peut être saisie par le comité directeur fédéral à la suite d'une demande :

- du président de la FNASCE
- d'un président d'URASCE
- d'un président d'ASCE.

Dans le cas où un membre du comité directeur fédéral est impliqué dans l’affaire qui oppose les parties, la saisine de la commission est obligatoire.



### Réunion

Les membres de cette instance se sont réunis en visioconférence le 11 octobre 2022.



### Bilan

Les membres de cette instance se sont réunis en visioconférence le 11 octobre 2022 dans le cadre du pré-examen de la procédure de « perte de qualité de membre du comité directeur fédéral », engagée à l’encontre d’un membre du CDF, conformément à l’article 2-2 des statuts fédéraux et à l’article 1-2-9 du règlement intérieur.

Après examen des documents constitutifs du dossier (mémoire, délibérations, compte-rendus, copies de messages), et de nombreux débats, les membres de la commission ont acté que les faits à juger ne pouvaient être qualifiés de manquement grave au règlement intérieur fédéral (cf article 3.1.1 du règlement intérieur fédéral) et n’entraient donc pas dans le champ de compétences de la commission « Médiation-Discipline ».

Toutefois, par la nature des propos tenus, les nombreux écrits, par leurs répétitions, la commission a qualifié le comportement et l’attitude de ce membre du CDF, de contraire au bon fonctionnement du comité directeur fédéral (article 1.2.9 du règlement intérieur fédéral).

À ce titre, la commission a retenu la qualification du bureau fédéral de « motifs graves » et a laissé toute latitude au CDF pour la suite à donner à la procédure engagée envers un de ses membres pour « perte de qualités de membre du comité directeur fédéral ».

**Eric RAYNAUD**

Responsable de la commission  
statutaire « Médiation - Discipline »

## Commission statutaire « Audit financier »



### Composition

Représentants du comité directeur fédéral

- Bruna CHANEL OLIVE (trésorière générale de la FNASCE – responsable de l'instance)
- Josée PALIN (trésorière générale adjointe de la FNASCE)
- Karl BES (membre du comité directeur fédéral)

Représentant des présidents d'ASCE

- Sylvie HAUSERMANN (ASCE 85)

Représentant des trésoriers d'ASCE

- Jacques OURNAC (ASCE 34)

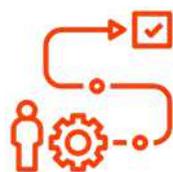
Représentant des présidents d'URASCE

- Michel PISTOILLER (URASCE Midi-Pyrénées)

Représentant des trésoriers d'URASCE

- Jocelyne LELEU (URASCE Aquitaine)

Secrétariat : Bureau administratif



### Missions

La commission d'audit financier conduit les opérations d'examen de l'utilisation des fonds gérés par les ASCE et les URASCE.

La commission peut être saisie par le président de la FNASCE :

- sur l'initiative du comité directeur fédéral,
- pour les comptes d'une ASCE ou d'une URASCE, à la demande de son président ou de son comité directeur, à la majorité absolue,
- pour les comptes d'une ASCE à la demande du président de l'URASCE concernée.

La Commission « Audit financier » n'a pas été amenée à se réunir en 2022.

## Commission statutaire « Fonctionnement-Prospectives-Conseils » (FPC)



### Composition

Composition de la commission statutaire « Fonctionnement-Prospectives-Conseils » :

Responsable : Roland BIGORRE (1<sup>er</sup> vice-président de la FNASCE)

Représentants du CDF : Laurent FRANCO (secrétaire général de la FNASCE)  
Bruna CHANEL OLIVE (trésorière générale de la FNASCE)  
Sébastien LAGACHE (resp. de la com. permanente politique régionale)

Représentants des présidents d'URASCE Michel PISTOILLER (prés. URASCE Midi-Pyrénées)  
Marielle RICHEROT-MALIVER (prés. URASCE Languedoc Roussillon)

Représentants des présidents d'ASCE Myriam SAPPEY (présidente de l'ASCE 87)  
Christelle SAUVESTRE (présidente de l'ASCE 32)

Vérif. comptes Manuella MOUSSET (vérificatrice aux comptes de la FNASCE)





La commission "fonctionnement, prospective et conseils" a pour but d'analyser et de proposer des orientations et les modifications aux textes réglementaires pour la FNASCE et les structures qui y sont rattachées afin de les soumettre au comité directeur fédéral.

Conformément à l'article 3.2 des statuts, elle étudie les demandes d'affiliation avant de les soumettre au comité directeur fédéral. Le président de l'URASCE concerné y est associé pour y formuler son avis.

La commission peut être saisie par le président de la FNASCE, le comité directeur fédéral, un président d'ASCE ou un président d'URASCE. Il peut également traiter des sujets de son choix. Dans tous les cas, il rend compte de ses travaux au comité directeur fédéral.

La commission comprend :

- des membres es-qualité, membres de droit appartenant au comité directeur fédéral :
  - le premier vice-président qui préside la commission,
  - le secrétaire général,
  - le trésorier général,
  - le responsable de la commission permanente de la politique régionale,
  - le chargé des affaires juridiques.
- des membres extérieurs au comité directeur fédéral :
  - un vérificateur aux comptes de la FNASCE,
  - deux présidents ou vice-présidents d'URASCE désignés par leurs pairs, deux présidents d'ASCE autres que présidents ou vice présidents d'URASCE,
  - un trésorier d'ASCE,
  - le chef du bureau administratif de la FNASCE,
  - un ou plusieurs experts en fonction des dossiers traités.

Le comité directeur fédéral fixe le mode de désignation des membres qui lui sont extérieurs, lesquels sont de droit reconduits annuellement dans leur fonction, tant qu'ils ne perdent pas la qualité qui les fait siéger, sauf décision contraire du comité directeur fédéral. En cas de perte de cette qualité, ils peuvent siéger jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Elle se réunit pour traiter des questions statutaires, réglementaires ou pour répondre aux questionnements du comité directeur fédéral, des URASCE ou des ASCE.

La Commission « Fonctionnement-Prospectives-Conseils » n'a pas été amenée à se réunir en 2022, les nouveaux statuts et règlement intérieur de la FNASCE votés en 2021 étant toujours en cours d'approbation par le ministère de l'Intérieur.

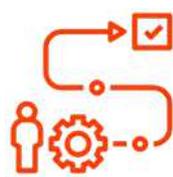
## Commission permanente « Communication »



### Composition

- Responsable : Maud VARIN (membre du comité directeur fédéral)
- Adjoint : Karl BES (membre du comité directeur fédéral)
- Autres membres : Frédéric BARBIÉ (ASCE 11)  
Sandrine LASNE (ASCET 18)  
Peggy LHOMME OTTELOHE (ASCEET 59)  
Charlotte MOUCHON (ASCE 69)  
Véronique MOUFLE (ASCE 14)  
Sylvie SABASTIA (ASCE 85)  
Franck SYLVESTRE (ASCE 52)

*Chargé de dossier : Olivier SANTAOLORIA*



### Missions

La commission permanente communication a vocation à travailler sur les outils de communication à destination des adhérents et des ASCE. Elle recense et produit également des outils d'aide aux ASCE pour leur communication (modèles, conseils, tutoriels, etc.).



### Réunions

La première réunion 2022 s'est tenue en visioconférence du fait des contraintes sanitaires le 17 janvier. Cette réunion très opérationnelle sur la réorganisation du site internet de la FNASCE, a permis de commencer l'élaboration d'une charte internet et de réorganiser pour partie le site et les rubriques visibles en page d'accueil.

La commission s'est réunie en présentiel les 11 et 12 octobre 2022 et en visioconférence le 11 janvier 2023. Les travaux à conduire ont été discutés et répartis entre les participants.



### Bilan

**Site internet de la FNASCE** – la charte des sites internet ministériels évolue en profondeur. Cette évolution implique un grand nettoyage sur le site tant dans les rubriques nationales que dans les rubriques des ASCE. Ayant eu connaissance de ce changement en février 2022, un recensement des webmasters et de personnes ressources pour accompagner les ASCE en manque de compétences web a été mené. La commission communication a élaboré une fiche d'aide au tri des articles et une réunion des personnes ressources « formateurs web ASCE » s'est tenue le 07 décembre 2022 pour se familiariser avec la nouvelle charte graphique. 2023 permettra de poursuivre le travail et de basculer dans la nouvelle charte.

**Outils de présentation de notre mouvement associatif** – Devant le constat d'une disparité dans les présentations des ASCE et de grandes différences d'outil à la disposition des ASCE pour élaborer des outils de communication, de nombreuses formations ont eu lieu en 2022 sur l'outil web CANVA. En 2022, 16 visioconférences d'une heure se sont tenues permettant à plus de 120 personnes, membres des ASCE, de se familiariser avec cet outil intuitif, gratuit, et accessible. D'autres sessions seront organisées. Grâce au développement de l'usage de CANVA, la FNASCE, et les ASCE peuvent partager leurs productions et ainsi gagner en efficacité dans la conception des outils de communication.



### Perspectives

**Campagne 2023 « je suis actif pour les ASCE »** – Pour la reconquête de nos adhérents et devant le constat du manque de bénévole dans les ASCE, la commission communication lance une campagne de communication tout au long de l'année 2023. Chaque mois, le portrait d'un bénévole sera diffusé aux ASCE en vue de valoriser l'implication des acteurs de notre mouvement associatif. Que cette personne soit juste bénévole, membre de bureau ou président, chaque échelon fera l'objet d'un portrait. Les ASCE sont invitées à utiliser cette communication en la partageant sur son site internet, en l'affichant dans les services, etc..





## Le mot

Karl et moi tenons à remercier les membres de la commission communication pour leur participation !

**Maud VARIN**  
Responsable CCom'

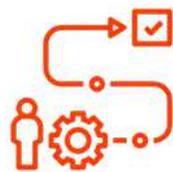
**Karl BES**  
Adjoint CCom'

## Commission permanente « Politique Régionale »



### Composition

Responsable : Sébastien LAGACHE (membre du comité directeur fédéral)  
Adjoint : Maud VARIN (membre du comité directeur fédéral)  
Autres membres : Sylvie CARRARA (présidente URASCE Île de France)  
Jean-Claude DESSERT (membre du comité directeur fédéral)  
Hervé DOSPITAL (Président URASCE Aquitaine)  
Ornella MIMY (Présidente URASCE Auvergne)



### Missions

Elle a pour ambition d'apporter son aide auprès des URASCE et compte sur celles-ci pour transmettre aux ASCE les orientations de notre mouvement afin de coopérer tous ensemble pour un but commun, l'associatif au sein de nos services.

Elle est force de proposition envers la FNASCE et les ASCE via les URASCE. Elle peut être saisie par une ASCE ou une URASCE en cas de difficulté ou problème au sein de celle-ci.

Chaque URASCE a désormais un membre référent CPPR. Cette nouveauté a pour but d'apporter plus de proximité et de mieux se connaître.

La CPPR assure le suivi des retours d'AG des URASCE et le versement des aides annuelles.

Le responsable de la commission permanente « Politique Régionale » est membre es-qualité de la commission statutaire « Fonctionnement-Prospective-Conseils ».



### Réunions

En 2022, la CPPR s'est réunie les 23 et 24 mars à Clermont-Ferrand (63) et les 29 et 30 juin à Lacanau (33), ainsi que deux fois en visio conférence, le 14 février (1h) et la journée du 9 novembre.

Deux Infos Régions ont été diffusées aux URASCE en juillet et décembre.



### Bilan

Deux séminaires avec les Régions et le Comité Directeur Fédéral : (CDF-PU-VPU)

L'ASCE 11 a organisé celui de février à Arques (11) et l'URASCE Midi-Pyrénées a accueilli celui de septembre à Samatan (32). Ces rencontres permettent d'échanger sur la vie fédérale et celle des ASCE.

L'URASCE Limousin Poitou Charentes, en février 2023 s'est proposé pour l'organisation des rencontres CD-PU-VPU. Le second rendez-vous des URASCE avec le CDF se déroulera à Port Leucate (11) les 3 et 4 octobre 2023 en début de semaine des journées DASCE

La CPPR souhaite renforcer les liens avec les régions afin de dynamiser les échanges en donnant la parole à l'ensemble des acteurs.

Rappel : Les URASCE ont la possibilité de recevoir un membre du Comité Directeur Fédéral à leur assemblée générale annuelle. Seulement trois URASCE ont invité un membre du CDF à leur AG l'année passée.





## Perspectives



## Le mot

La CPPR souhaite faire évoluer les rencontres avec les Régions : mise en valeur d'un travail collaboratif et donner aux représentants régionaux un rôle de co-animation avec la commission sur des thématiques cibles pour contribuer au bon fonctionnement de notre mouvement. Il s'agit d'un levier pour travailler ensemble « main dans la main ».

Je compte toujours fortement sur vous tous pour votre implication.

**Sébastien LAGACHE**  
Responsable CPPR

**Maud VARIN**  
Adjointe CPPR



## Assurances



### Composition

Suite à la dernière assemblée générale, le comité directeur fédéral a décidé de supprimer la commission « assurance » et de confier la responsabilité de cette tâche à un référent.

Référent : Roland BIGORRE (1er vice-président de la FNASCE)



### Missions

Le référent Assurances assure une veille réglementaire avec le concours de l'assureur de la FNASCE, GMF.

Il a aussi pour mission de :

- faire évoluer les contrats d'assurance afin de répondre aux attentes des ASCE et de coller au plus près des nouvelles organisations administratives. L'expérience et la connaissance du terrain sont indispensables pour mettre en corrélation le contenu des contrats et les besoins des associations ;
- faire le point régulièrement des sinistres avec l'assureur ;
- proposer des améliorations lors de réunions avec l'assureur ;
- intervenir auprès de l'assureur dans le cas de difficultés des ASCE ;
- conseiller les ASCE (avec le concours de l'assureur fédéral) dans le cadre de l'organisation de leurs manifestations notamment en matière des garanties prévues par les contrats ;
- être le relais entre l'ASCE et l'assureur pour des demandes particulières ou ponctuelles.



### Bilan

Au cours de l'année 2022, notre assureur la GMF nous a accompagné lors des formations CARA. Leurs interventions ont été très appréciées et les échanges avec les participants très fructueux.

Ces interventions nous ont également permis de voir les améliorations qui pouvaient être apportées à nos contrats afin de mieux protéger nos adhérents.

Nos contrats arrivant à échéance le 31 décembre 2022, un cahier des charges a été établi définissant nos besoins. Nous avons engagé une consultation auprès de quatre compagnies d'assurances couvrant la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2026.

Parmi les compagnies consultées, à savoir : Groupama, GMF, MACIF et Thémis, seul Groupama a demandé des compléments d'informations qui lui ont été fournis rapidement. Groupama a par la suite fait savoir qu'il ne donnerait pas suite et ne répondrait pas.

Sur les quatre compagnies consultées, seule la GMF a répondu.

★★★★★

Des extensions de garantie ont été apportées, l'une porte sur la responsabilité civile des mandataires sociaux, la couverture est portée de 250 000 € à 500 000 €, et fait l'objet d'un contrat supplémentaire. L'autre concerne la protection juridique contre les violences, cette extension vient compléter le contrat de Protection juridique, elle fait suite à la loi du 2 mars 2022 sur la démocratisation du sport.

En amélioration, le montant tarifaire de nos contrats restera inchangé durant les quatre prochaines années. Un contrat d'assurance « multirisque » permettant d'assurer leurs locaux loués ou détenus en propriété est à la disposition des ASCE ou des URASCE.

Notre assureur continuera, comme il l'a fait, à nous assister lors de nos formations et aussi lors de certaines manifestations comme le prochain congrès. L'assureur nous propose un

accompagnement plusieurs fois par an via des modules de formation animé par un souscripteur sur les thèmes souhaités, comme par exemple : l'acculturation aux couvertures assurantielles et la violence dans le sport.

- Le contrat fédéral comprend la responsabilité civile, l'individuelle accident et l'assistance :

Ce contrat concerne l'adhérent et ses ayants droit. La définition de ces derniers a été revue pour être en adéquation avec les statuts cadre des ASCE, à savoir : le conjoint (époux, concubin, pacsé), les enfants à charge de moins de 25 ans, les personnes à charge de moins de 25 ans et les enfants handicapés sans limite d'âge.

Dans ce contrat, l'assureur a produit une liste exhaustive des sports non assurés. Concernant les voyages, il est précisé que la commercialisation de voyages et de séjours, soumise aux obligations du Code du Tourisme, est exclue. Enfin, depuis la crise du COVID, l'assurance annulation (perte financière lors de l'annulation de manifestations) n'est plus proposée.

- Le contrat auto-mission :

Pour rappel, il ne peut être mis en œuvre que lorsque les personnes interviennent pour l'ASCE, l'URASCE ou la FNASCE, et ayant préalablement rédigé un ordre de déplacement signé par la personne ad hoc (cf : délégation de signature). Les garanties de contrat s'appliquent uniquement sur le territoire national, DROM y compris. Tous les véhicules sont définis dans le contrat, y compris les poids lourds et les remorques, dès lors que les personnes sont titulaires des permis correspondants et en mission.

- Trois autres contrats ont également été passés. Ils concernent :

- le contrat flotte pour les véhicules de la FNASCE ;
- le contrat patrimoine immobilier de la FNASCE pour les UA et les locaux des bureaux de Paris mis à disposition par notre administration ;
- le contrat relatif au domaine de la Chesnaye qui a été revu pour prendre en compte l'UA de Vatan, avec une nouvelle estimation des biens exposés et des véhicules.

Une notice d'information a été envoyée aux adhérents, une concerne le contrat fédéral et le contrat auto mission. Les notices sur la protection juridique à l'attention des associations et la notice sur la protection juridique contre les violences sont disponibles sur le site de la FNASCE, de même le contrat fédéral et le contrat auto-mission.

Les nouveaux contrats sont applicables depuis le 1er janvier 2023.

**Roland BIGORRE**

*(1<sup>er</sup> vice-président de la FNASCE)  
Réfèrent assurances*

## Formation



### Composition

- Responsable : Guy LONGUEMARE (membre du comité directeur fédéral)
- Autre membre : Michèle JOSSIER (présidente de la FNASCE)
- Experts en tant que de besoin : Roland BIGORRE (1<sup>er</sup> vice-président de la FNASCE)  
Éric RAYNAUD (vice-président Sport de la FNASCE)  
Alain MORISSON (vice-président Culture de la FNASCE)  
Stéphane VACHET (vice-président Entraide de la FNASCE)  
Bruna CHANEL OLIVE (trésorière générale de la FNASCE)

Chargée de dossier : Maryse GARANDEAU





### Missions

Il a pour mission de recenser les besoins en formation des ASCE, d'établir le contenu des formations, d'en estimer le coût et d'en assurer la maîtrise d'ouvrage.



### Réunions

Le groupe de travail s'est réuni à quatre reprises, en visio en février et mai 2022, en présentiel à Nice en mars et décembre 2022.

Le principal objectif des deux premières réunions était la refonte totale du stage « Droits et Devoirs de nos responsables associatifs » nouvel intitulé « Conseils et Appuis aux Responsables Associatifs ».

Un point formation sur le site a été fait avec Maud en mai ; les bilans 2022 et programme 2023 ont été évoqués en décembre 2022 ainsi qu'une réorganisation du groupe avec notamment la constitution d'un pool « intervenants ».



### Bilan

Le bilan 2022 peut être ainsi établi.

Tout comme l'année dernière, la FNASCE a adapté ses formations en visio pour toucher un plus grand nombre de personnes ; l'année a été plutôt satisfaisante.

178 personnes ont ainsi bénéficié d'une formation spécifique proposée par la FNASCE dans le cadre de ses stages "compétences-métiers" ; 16 séances en visio et 6 stages en présentiel, à noter également des interventions individuelles « comptabilité » pour trois asce.

Trois stages prévus en présentiel, n'ont pu être mis en place pour des raisons logistiques.

La nouveauté de cette année, lancée par Maud VARIN, chargée de la communication à la FNASCE, de découvrir l'outil CANVA à travers des sessions visio d'une heure..

### Découverte de l'outil CANVA - visioconférence

Cible : Toutes personnes, responsables ou membres ou MAD, d'une ASCE, d'une URASCE ou du comité directeur fédéral.

Animation : Maud VARIN, responsable Communication à la FNASCE

Objet : Accéder à de nombreux modèles et visuels pour l'élaboration de supports de communication à l'aide de l'outil en ligne de création graphique CANEVA – Simple d'utilisation.

De mars à décembre 2022, seize sessions de découverte d'une heure en visioconférence, pour connaître les fonctionnalités de l'outil et les possibilités d'application pour les ASCE :

- 4 en mars ;
- 2 en avril ;
- 2 en mai ;
- 3 en juin ;
- 2 en juillet ;
- 2 en novembre ;
- 1 en décembre.

Sessions à différents horaires : en fin de matinée (11h/12h ou 13h/14h) ou en fin d'après-midi (16h/17h ou 17h/18h) au choix selon les disponibilités des candidats.

117 personnes d'environ 68 ASCE (hors FNASCE/CDF) ont suivi les séances de mars à décembre 2022.



## **Mise en place Comptabilité dans une ASCE niveau 1/2 – Melun**

---

Cible : ASCE de la région Île-de-France – Personnes chargées de la trésorerie et de la comptabilité d'une ASCE, qui n'utilisent pas ou plus le logiciel Alias Compta et sans notion de comptabilité (ou des souvenirs) – Trésorier général et/ou suppléant.

Animation : Bruna CHANEL-OLIVE, Trésorière générale de la FNASCE

Participation : Une ASCE – deux personnes

## **Mise en place Comptabilité dans une ASCE niveau 1 – Arras**

---

Cible : ASCE de la région Hauts-de-France. Trésoriers/Comptables qui ont besoin de conforter leurs écritures, Trésoriers/Comptables qui ont du mal à faire leur bilan.

Animation : Bruna CHANEL-OLIVE, Trésorière générale de la FNASCE

Participation : Quatre ASCE / Cinq personnes

## **Comptabilité ASCE interventions spécifiques – visioconférence**

---

Animation : Bruna CHANEL-OLIVE, Trésorière générale de la FNASCE

Trois visioconférences, pour trois ASCE / Huit personnes

## **Conseils et Appuis aux Responsables associatifs (CARA)**

---

Cible : Tous responsables élus des ASCE, membres et MAD des ASCE/FNASCE

Objet : Connaître les responsabilités des élus des ASCE, réaliser les missions avec des conseils et connaître l'environnement associatif.

Intervenants :

- en présentiel :
  - Michèle JOSSIER, présidente FNASCE ;
  - un membre du bureau fédéral (1<sup>er</sup> vice-président ou vice-président sectoriel – Sport, Culture, Entraide – ou Trésorière générale) ;
- en visio :
  - membres du bureau fédéral sus-évoqués qui ne sont pas en présentiel ;
  - représentant GMF.

Cinq stages programmés, quatre effectués, un annulé  
(Rouen, les quelques personnes inscrites au stage annulé ont participé au stage à Paris) :

- Ponts-de-Cé (près d'Angers) en mars ;
- Lyon en juin;
- Aix-en-Provence en octobre
- Paris en novembre.

46 personnes ont participé à ces stages (présidents, VP, TG, MAD et membres d'ASCE).

Dispositif exceptionnel stage « CARA » : les frais engagés pour participer à ce stage sont pris en charge par la FNASCE, si ces frais ne sont pas supportés par le service du stagiaire (soit repas et hébergement, à hauteur de 200 € par personne). La prise en charge est limitée à trois personnes par ASCE participante.

Pour cette première année, les frais engagés de neuf ASCE pour 20 personnes ont ainsi été pris en charge par la FNASCE pour un montant total de 2 392,30 €.



## La « Formation » sur le site Fnasce

Suivi de la rubrique "[Pratique - Formation](#)" sur le site, avec les actualités, les stages proposés et les bilans photos.

Les nouveautés de 2022 : le suivi de l'évolution des inscriptions notamment pour les stages visio, une rubrique « supports de stage », actuellement en ligne les stages CARA.



## Le programme Formation 2023

Comme les années précédentes, une consultation a été lancée en fin de saison pour recueillir les besoins des URASCE/ASCE. Les réponses ont permis d'élaborer un programme de formation au plus près des demandes.

**Guy LONGUEMARE**

*Responsable du groupe de travail*

